

Compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2014

Début du conseil à 21H

Étaient présents : Rosa SOULE ARTOZOUL, , Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J. Michel MARIA, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE,

Absente excusée: M.Christine IGLESIAS qui donne procuration à Didier BRUN

Absents : Fabrice BERNEDE, Jean Claude DEMANGEL

Mr Jean Louis FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

Délibérations pour :

Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a achevé la rédaction du rapport d'évaluation des charges transférées pour les communes de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure.

Il rappelle que le rapport doit être validé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux. Le conseil communautaire a validé le rapport d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport. Vu :

- Le code général des impôts
- Le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT du 28 Avril 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit.

Pour 4 Contre 2 Abstention 3

A la lecture du détail des charges transférées, certains membres du Conseil désapprouvent le chapitre concernant le transfert du personnel administratif sur la commune de Cadeilhan Trachère.

Montant de la redevance de l'occupation du domaine public par ERDF

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

d'adopter le montant de la redevance pour occupation du domaine public fixé par ERDF.

Pour cette année la redevance sera de 195 euros reversés à la commune

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Exploitation coupe de bois sur forêt indivise avec St Lary

Suite à une réunion du 03 sept avec Mr BURET (ONF), Mr DUBOUILH, membre de la commission au Conseil Municipal, Didier BRUN, Maire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'exploitation de coupe de bois à débarder par câble dans la forêt indivise entre Sailhan et St Lary Soulan (parcelles 17 pie, 18 pie et 19 pie), dans le courant du dernier trimestre 2015.

Il expose que le projet de travaux s'élève à 241230 euros.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **approuvent à l'unanimité**

- approuvent ce projet de travaux

- sollicitent l'octroi d'une aide publique du Conseil Régional d'un montant de 85 400 euros.

S'engagent à financer s'il y a lieu la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la vente du bois et les subventions

- délèguent à la commune de St Lary Soulan la maîtrise d'ouvrage pour mener les opérations depuis la demande de financement jusqu'à l'exploitation et la vente du bois

- Autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution

Monsieur le Maire précise qu'aucune avance ne devra être effectuée par la commune et que les recettes pourraient s'élever à 16 000 euros pour chaque commune.

Assujettissement du budget eau/assainissement à la TVA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour assujettir le budget annexe de l'eau assainissement à la TVA, ceci permettra d'être en conformité avec la réglementation M49 et permettra de surcroît de récupérer la TVA payée sur les travaux.

Bien évidemment, les recettes d'eau seront également soumises à TVA

Le conseil après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité et :

-accepte le principe d'assujettissement à la TVA du Budget eau

-charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires

Délibération modificative sur budget eau/assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres de son Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires ci-après demandées par la trésorerie afin de rééquilibrer les prévisionnels établis et clôturer correctement l'exercice 2013.

Budget annexe eau et assainissement / section de fonctionnement

Chapitre 011	+ 2000	Chapitre 023	- 2150
Chapitre 67	+ 150		

TOTAL	+ 2150	Total	- 2150
--------------	---------------	--------------	---------------

Section d'investissement

Chapitre 021	- 2150
Chapitre 23	- 2150

Le Conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses

- Georges TAJAN expose au Conseil le journal récapitulatif de la dernière facturation d'eau. L'eau va rapporter à la commune cette année, la somme de 12 957,75 euros, cette somme comprend la consommation, les forfaits agricoles et les forfaits compteurs et entretien.

Les redevances obligatoires reversées à l'Agence de l'eau se répartissent comme suit :

1691,20 redevance pollution domestique (eau)

1181,97 redevance modernisation réseau de collecte (assainissement)

Le prêt relais ayant été obtenu avec la Caisse d'Épargne, les travaux de raccordement au SIAHVA devrait démarrer dans les semaines à venir.

Une lettre d'information sera diffusée auprès de chaque administré dans le courant de la semaine prochaine.

- Suite à une demande de la secrétaire, il est proposé au conseil de permuter la permanence du jeudi après midi, au matin, ce jour étant fermé au public. Le Conseil est d'accord.

- A présent, le Maire explique au conseil que lors des demandes de location pour les appartements communaux, un garant sera requis. Mme SOULE ARTOZOUL, adjointe et responsable du domaine locatif enregistrera les demandes, chaque demandeur sera reçu par cette dernière et le Maire et la décision finale sera prise en séance de Conseil Municipal. Une aide administrative sera proposée afin de monter un dossier CAF si nécessaire.

Lors du départ d'un locataire, un état des lieux détaillé sera établi, des petits travaux de remise en état seront effectués si besoin, la nouvelle adresse du locataire sortant sera automatiquement enregistrée.

- Les locataires du presbytère appt rez de chaussée ont fait part d'un souci d'isolation phonique avec l'appartement du dessus. Mr le Maire demande à ce que le problème soit étudié rapidement afin d'évaluer les nuisances sonores et d'en prévoir si besoin d'y remédier par des travaux d'isolation. La visite est prévue dès le lendemain par Mme SOULE ARTOZOUL et Mr BENEY et le Maire.

- En ce qui concerne le bâtiment de l'ancienne école, des devis vont être demandés pour la pose d'un double vitrage sur l'ensemble des logements et la réfection des peintures sur l'espace commun sera effectué par les membres du conseil en 2015.

- Avant l'hiver, le Conseil Municipal va étudier le problème d'étanchéité de l'église, les travaux seront effectués par les membres du conseil Municipal.

- La cabine téléphonique située dans le lavoir sera enlevée très prochainement et la réfection des peintures faite par les membres du Conseil Municipal.

- Des plaques vont être installées sur les fontaines signalant que l'eau n'est pas surveillée

- L'information est donnée sur une réunion du SDE le 09 octobre afin que les membres concernés du conseil puissent y assister et pouvoir ainsi obtenir des informations concernant la mise en place d'un éclairage public à basse tension.

- Durant l'été il a été constaté un problème de signalétique lors de l'arrivée des touristes sur le village par le chemin de Saunte. Il paraît donc nécessaire de palier à ce problème par l'installation d'une nouvelle signalétique. Une demande par courrier sera adressée à Mme la Conseillère Générale du Canton .

- Les panneaux de signalisation d'entrée dans le village étant détériorés, une demande de remplacement va être faite au service des routes du conseil Général.

- Une information va être adressée à tous les loueurs de meublés afin de leur rappeler les modalités obligatoires de déclaration de la taxe de séjour.

- Afin de répondre aux besoins et à la réglementation, un travail de recensement sera effectué au cimetière, afin de répertorier les emplacements en état d'abandon et de vérifier que les formalités administratives de chaque emplacement sont bien établies.

- une information est donnée à l'ensemble du Conseil Municipal concernant les deux projets immobiliers suite aux rencontres avec les deux sociétés immobilières.

- Le site internet de la commune, réalisé par Mr Claude HUC, sera ouvert dans les semaines à venir.

- un projet de jumelage est prévu courant 2015 avec le village de St Lary Boujean situé dans le département de la Haute Garonne. La première rencontre aura lieu le 14 septembre lors de la fête du Moulin.

Fin du Conseil à 23H30

